RAPPORT N° 122

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIE CARREGA

OBJET

PRU Corsy-Beisson, Aix-en-Provence : aide à la réhabilitation de 474 logements locatifs et à la construction de 45 logements par l'OPH 13 Habitat

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 126 70

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 35 du 20 mai 2011, la Commission Permanente du Conseil Général a approuvé le projet de renouvellement urbain des quartiers Corsy et Beisson à Aix-en-Provence.

La convention ANRU initiale prévoit une participation globale du Département de 2 436 537 € représentant 3.5 % du montant global du projet de rénovation urbaine s'élevant à 70 181 737 €

Par délibération n° 188 du 27 avril 2012, la Commission Permanente a approuvé l'octroi d'une aide complémentaire de 228 750 € au maître d'ouvrage, l'OPH « Pays d'Aix Habitat » pour financer le surcoût des travaux sur les cités Corsy et Beisson.

Une autorisation de programme (n° 2011-16020L) d'un montant de 2 665 287 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives à ce projet.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Conformément aux engagements prévus dans la convention ANRU « Corsy-Beisson », l'OPH « 13 Habitat » projette :

d'une part la réhabilitation:

 de 474 logements répartis sur les bâtiments O de Beisson et NE, Chartreuse, Million A sur Corsy. Le coût total des travaux s'élève à 10 687 683 € et la participation départementale est de 992 437 € sur un montant de dépenses subventionnable de 10 396 200 €.

Et d'autre part la construction de :

- 30 logements « Corsy Pamina » à Aix en Provence dont le coût prévisionnel s'élève à 4 829 980 €. La base subventionnable initialement prévue étant de 4 898 653 €, l'aide départementale a été proratisée et ramenée à **168 544** € soit 3% du prix de revient. Cette opération se situe hors site ANRU.
- 15 logements « Beisson » à Aix en Provence dont le coût prévisionnel s'élève à 2 414 990 €. La base subventionnable initialement prévue étant de 2 449 326 € l'aide départementale a été proratisée et ramenée à **89 890** € soit 3,7% du prix de revient.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16020	1010368	ANRU Corsy Beisson	204-72- 2041782	2011- 16020L	1 250 871 €
Total à engager :					1 250 871 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ce qui précède sur proposition de madame la déléguée au logement, je vous propose de donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat », d'une subvention globale d'un montant de **1 250 871** € pour accompagner la réhabilitation de 474 logements et la production de 45 logements dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers Corsy et Beisson ;

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'autorisation de programme n° 2011-16020L, chapitre 204, fonction 72, article 2041782 du budget départemental dont la dotation et l'affectation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL